

La ministre Tellier débloque 3 millions pour redessiner une forêt wallonne plus résistante au changement climatique

[Home](#) > [Société](#) > [Economie](#) - Aujourd'hui à 16:14 - Alain WOLWERTZ - L'Avenir

Lecture 4 min.



L'objectif est de porter à 25% la superficie de la forêt wallonne résiliente au changement climatique. Elle n'est que de 25% aujourd'hui. © ÉdA – Jacques Duchateau

La ministre wallonne Céline Tellier propose un plan et une aide financière pour aider les propriétaires (privés et publics) à replanter. Mais à condition de dessiner une forêt wallonne plus résistante au changement climatique.

Donner aux propriétaires et exploitants une perspective d'avenir. En septembre, le syndicat des propriétaires forestiers, NTF, [appelaît le gouvernement wallon à se pencher d'urgence sur un plan pour sauver la forêt wallonne](#). Depuis des années, celle-ci souffre durement du changement climatique (sécheresse, ...) et de ses conséquences sanitaires (maladies et invasions de ravageurs comme les scolytes).

Les ravages des scolytes qui ne cessent plus depuis trois ans et la crise Covid-19 qui s'y est ajoutée ont un impact économique important sur les 8 000 entreprises liées à la production de bois en Wallonie (18 000 emplois directs), sait la ministre wallonne de la Forêt, Céline Tellier (écologiste).

C'est dans ce contexte qu'elle vient d'obtenir du gouvernement de Wallonie un soutien régional de 3 millions d'euros pour les propriétaires forestiers privés et publics.

Aujourd'hui, seulement 5% de la forêt wallonne répond aux critères d'une forêt résiliente au changement climatique. L'objectif est d'arriver à 25%

Plus qu'une aide d'urgence, il s'agit plutôt d'un incitatif pour un plan à long terme. Ces 3 millions doivent en effet permettre aux propriétaires forestiers de diversifier leurs plantations

afin que la forêt de demain soit mieux adaptée au changement climatique et plus apte à résister aux ravageurs qui peuvent l'accompagner.

«On va demander aux propriétaires privés de nous rentrer un projet de régénération qui doit s'inscrire sur 10 ans», détaille la ministre. En retour, un soutien financier à l'hectare pourra être octroyé.

«Aujourd'hui, seulement 5% de la forêt wallonne répond aux critères d'une forêt résiliente au changement climatique. L'objectif est d'arriver à 25%, dit la ministre. *Il s'agit donc d'orienter les plantations et la régénération naturelle vers un mélange d'espèces adaptées au changement climatique (résineux, feuillus indigènes) et intégrant davantage la biodiversité.»*

Les peuplements forestiers composés d'une seule espèce sont en effet beaucoup plus sensibles aux ravageurs. La crise du scolyte le démontre: l'insecte se délecte des épicéas qu'il a déjà ravagés sur des milliers d'hectares. Or, cette essence couvre près de 80% de l'ensemble des résineux de Wallonie, les résineux représentant eux-même près de la moitié de la forêt wallonne.

«Favoriser des forêts plus mélangées est donc une stratégie pour limiter la prolifération des scolytes et adapter la forêt aux changements climatiques, notamment les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents», développe la ministre de la Forêt.

Pour les propriétaires forestiers privés, le soutien d'un million et demi d'euros prendra la forme d'un appel à projets qui sera lancé prochainement et dont la gestion administrative sera confiée à l'Office économique Wallon du Bois (OEWB).

« Il s'agit d'un projet pilote, donc cette aide pourrait être renouvelée et amplifiée à l'avenir », note Céline Tellier.

Pour le choix des essences à replanter et sur les modalités techniques, les propriétaires forestiers seront accompagnés par un « comité technique » qui sera prochainement mis en place. Il sera constitué d'Universités, de l'administration (DNF notamment), la Fédération des experts forestiers et l'Office économique wallon du bois.

Une aide de base et des compléments

Cette aide sera constituée de trois tranches :

– un montant de base de 2000€/hectare pour une régénération constituée d'au moins 3 espèces adaptées au changement climatique.

– un montant complémentaire de 500€/hectare est possible quand la régénération est constituée d'au moins 50% d'espèces à haut potentiel biologique (comme le chêne indigène, le saule, le bouleau, abris précieux pour les insectes ou les oiseaux).

– un montant supplémentaire de 500€/hectare également pourra encore venir s'ajouter moyennant la mise en œuvre de mesures encore plus spécifiques destinées à renforcer la biodiversité et la préservation des ressources en eau. On parle ici par exemple de l'aménagement de mares ou de la plantation ou le semis d'essences « compagnes », qui permettent de développer la biodiversité.

Pour les forêts appartenant au secteur public, un budget d'un million et demi d'euros est aussi prévu sous forme d'un droit de tirage. Le montant des aides a été calculé en croisant la superficie forestière de la propriété et le volume d'épicéas scolytés (calculé d'avril 2018 à septembre 2020). À titre d'exemple, selon les calculs de l'administration, la commune de Fosse-la-Ville pourrait prétendre à 2 000€ d'aide et celle de Bouillon à 51 500€. Le montant de la subvention sera versé au pouvoir public concerné. On sait que de nombreuses communes propriétaires de bois ont été impactées. Le Département de la Nature et des Forêts proposera des projets de régénération sur base des mêmes critères que pour le secteur privé.

Des assises du bois en 2021

Au-delà de cette aide qui, espère la ministre, va booster des propriétaires forestiers déboussolés par les crises successives, la ministre Tellier souhaite lancer une réflexion plus profonde : « On doit se demander ce que l'on veut faire de la forêt demain », dit-elle. Pour y réfléchir, elle souhaite lancer des « assises du bois » où l'ensemble des acteurs concernés pourront débattre du sujet.

Crise sanitaire oblige, l'agenda le plus plausible est celui d'une organisation au printemps 2021. « À ce moment, nous devrions aussi avoir connaissance de la stratégie forestière qu'entend développer l'Europe dans le cadre du Greenddeal, note la ministre. On aura alors un cadre dans lequel nous pourrions discuter des politiques que nous voulons décliner à l'échelle de la Wallonie. »